



Commission canadienne de sûreté nucléaire Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2018 (non vérifié)

Août 2018



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2018
ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits de ce document à des fins personnelles est autorisée à condition d'en citer la source en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also published in English as: Canadian Nuclear Safety Commission Quarterly Financial Report for the Quarter Ended June 30, 2018

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le [site Web de la CCSN](#).
Pour obtenir un exemplaire du document en français ou en anglais, veuillez communiquer avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (au Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cpsc.info.ccsn@canada.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire

YouTube : youtube.com/ccsnccsc

Twitter : [@CCSN_CNCS](https://twitter.com/CCSN_CNCS)

LinkedIn : linkedin.com/company/cpsc-ccsn

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1 Autorisation et mandat.....	1
1.2 Méthode de présentation	2
1.3 Structure financière de la CCSN.....	2
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	3
2.1 État des autorisations votées et législatives	3
2.2 Analyse des dépenses	4
3. Risques et incertitudes.....	4
4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	5
5. Approbation des cadres supérieurs.....	5
Annexe.....	6
État des autorisations (non vérifié)	6
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées).....	7

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être consulté parallèlement au *Budget principal des dépenses* et au *Budget supplémentaire des dépenses*.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Autorisation et mandat

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada afin de préserver la santé et la sécurité, la sûreté et protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport de substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation d'équipement et de renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes et des dispositifs explosifs nucléaires
- informer objectivement le public sur les plans scientifique, technique ou réglementaire au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent entraîner sur la santé et la sécurité des personnes et l'environnement

Le *Plan ministériel* et le *Budget principal des dépenses (Partie II)* fournissent plus de détails sur l'autorisation, le mandat et le cadre ministériel des résultats de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. Le tableau sur l'État des autorisations joint à ce rapport (voir l'annexe) inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et utilisées par la CCSN de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses* à la fois pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019, ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor approuvés à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles approuvées, au moyen de lois ou de mesures législatives (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports ministériels sur les résultats. Toutefois, la comptabilité axée sur les dépenses demeure pour les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN dispose d'une structure financière permettant le recours à divers mécanismes de financement pour réaliser son mandat. La plus grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives, et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

En vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, la CCSN a l'autorisation légale de dépenser au cours d'un exercice financier toutes les recettes qu'elle reçoit au cours de l'exercice financier courant ou précédent dans le cadre de ses activités. Les montants perçus provenant des droits pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et disponible en temps utile permettant de gérer les changements rapides dans la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

La CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée sert à financer quelques activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu de la réglementation, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. La réglementation prévoit, par exemple,

que les hôpitaux et les universités soient exemptés de ces droits, puisque ces établissements se consacrent au bien commun. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. On compte parmi ces activités celles concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique) et la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments ayant contribué à l'augmentation nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles effectuées pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période qui s'est terminée le 30 juin 2018.

2.1 État des autorisations votées et législatives

Le tableau suivant présente une comparaison des autorisations cumulatives par vote pour l'exercice financier courant et l'exercice précédent.

Autorisations <i>(en milliers de dollars)</i>	2018-2019	2017-2018	Écart
Crédit 1 – Dépenses de programme	38 177	37 940	237
Législatives :			
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 095	4 191	(96)
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	98 530	93 279	5 251
Autorisations législatives totales	102 625	97 470	5 155
Autorisations totales	140 802	135 410	5 392

Les autorisations totales disponibles de la CCSN ont augmenté de 5,4 millions de dollars ou 4,0 % (passant à 140,8 millions de dollars) à la fin du premier trimestre de 2018-2019.

Les autorisations votées ont augmenté de 0,2 million de dollars ou 0,1 % (passant à 38,2 millions de dollars) en raison des ajustements de la rémunération pour financer les hausses salariales afin de respecter les obligations des nouvelles conventions collectives.

Les contributions aux régimes d'avantages sociaux (RAS) des employés ont diminué de 0,1 million de dollars (passant à 4,1 millions de dollars) en raison d'une diminution du taux de régime appliqué par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les dépenses de la CCSN pour des activités assujetties à des droits pour le recouvrement des coûts. Cette autorisation a augmenté de 5,3 millions de dollars ou 5,6 % (passant à 98,5 millions de dollars) en raison des hausses salariales et de l'augmentation de la dotation en personnel à l'appui d'audiences d'autorisation importantes et d'autres efforts de réglementation.

2.2 Analyse des dépenses

Comme il est indiqué dans le tableau de l'État des autorisations fourni en annexe, à la fin du trimestre terminé le 30 juin 2018, les dépenses budgétaires avaient augmenté de 1,8 million de dollars (6,3 %) par rapport à la même période lors de l'exercice précédent. Les dépenses liées au crédit 1 ont augmenté de 0,9 million de dollars ou 11,5 % (passant à 8,7 millions de dollars); les contributions aux RAS des employés sont demeurées essentiellement inchangées à 1,0 million de dollars, et les dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN ont augmenté de 0,9 million de dollars ou 4,8 % (passant à 20,5 millions de dollars).

Comme il est indiqué dans le tableau en annexe sur les Dépenses budgétaires ministérielles par article courant, l'augmentation des dépenses de 1,8 million de dollars, par article courant, s'explique par :

- une augmentation de 1,6 million de dollars des coûts liés au personnel attribuable aux ajustements négociés de la rémunération
- une augmentation de 0,7 million de dollars en services professionnels et spéciaux en raison du remplacement du système actuel de gestion des finances et du matériel de la CCSN
- une diminution de 0,4 million de dollars des paiements de transfert en raison du décalage dans les dates de paiement des contributions pour le Programme de recherche et de soutien
- une diminution nette de 0,1 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus provenant des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer les changements à la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution de l'industrie et des économies mondiales. La CCSN s'efforce d'atténuer ce risque en augmentant son utilisation d'employés nommés pour une période déterminée, une pratique qui augmente la flexibilité de la main-d'œuvre.

La CCSN continue de revoir son cadre de planification stratégique afin de tenir compte des changements ayant cours dans le secteur nucléaire et de l'évolution du secteur et d'en anticiper les besoins. Voici certains changements survenus récemment dans le secteur nucléaire :

- la diminution du niveau d'activités de réglementation dans le secteur des mines d'uranium
- le plan d'Ontario Power Generation (OPG) qui prévoit prolonger l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en 2024
- le processus d'autorisation concernant le projet de dépôt géologique en profondeur proposé par OPG pour le stockage des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité
- les progrès continus dans le secteur des petits réacteurs modulaires, entraînant une demande accrue d'examen de la conception des fournisseurs préalables à l'autorisation et le développement d'un cadre de réglementation

La CCSN met actuellement en œuvre une initiative de renouvellement de l'effectif qui fait partie de sa vaste stratégie visant à protéger les capacités organisationnelles fondamentales qui sont essentielles au mandat de la CCSN. Les perspectives relatives aux exigences de surveillance réglementaire de la CCSN sont stables.

4. Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 19 juin 2018, M^{me} Rumina Velshi a été nommée présidente et première dirigeante de la CCSN par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans commençant le 22 août 2018.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Ramzi Jammal
Premier dirigeant par intérim

Original signé par Daniel Schnob pour :

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date : 21 août, 2018

Annexe

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	38 177	8 694	8 694	37 940	7 799	7 799
Autorisations budgétaires législatives						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 095	1 024	1 024	4 191	1 048	1 048
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	98 530	20 498	20 498	93 279	19 568	19 568
Autorisations budgétaires totales	140 802	30 216	30 216	135 410	28 415	28 415
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	140 802	30 216	30 216	135 410	28 415	28 415

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	102 473	24 206	24 206	96 965	22 639	22 639
Transports et communications	5 331	1 276	1 276	5 476	1 384	1 384
Information	1 198	236	236	1 269	301	301
Services professionnels et spéciaux	18 038	2 660	2 660	17 424	1 950	1 950
Locations	5 644	642	642	5 416	555	555
Services de réparation et d'entretien	1 705	138	138	1 642	95	95
Services publics, matériaux et fournitures	707	85	85	794	53	53
Acquisition de matériel et d'équipement	3 905	408	408	3 894	554	554
Paiements de transfert	1 770	406	406	2 502	788	788
Autres subventions et paiements	31	159	159	28	96	96
Dépenses budgétaires brutes totales	140 802	30 216	30 216	135 410	28 415	28 415
Total des revenus affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes totales	140 802	30 216	30 216	135 410	28 415	28 415

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.